



## GAL « CÉVENNES »

### Création de jardins communaux

**Maître d'ouvrage :** Commune de Trèves

**Fiche-action 4 :** Renforcer l'attractivité du territoire en développant les services de proximité.

**Sous-action 1 :** Etudes, actions de la mise en réseau, de mutualisation et/ou d'expérimentation de services à la population

- *Soutien à la création et à l'aménagement de jardins collectifs*

**Date Récépissé de dépôt :** 03/11/2016

**Note attribuée en CP :** 14,82/20

**Date Prévisionnelle de réalisation :** 15/11/2016 au 30/04/2017

**Type de bénéficiaire :** Collectivité et leur groupement

**Type de dépenses :**

**Dépenses matérielles :** Construction, rénovation et aménagement de biens immeubles  
Matériel et équipements



**Remarques :** Le conseil départemental du Gard a mis en place une doctrine spécifique concernant les jardins collectifs. Il intervient à hauteur de **20 % du montant total des dépenses éligibles**.

#### Résumé du projet :

Suite à plusieurs demandes, la commune de Trèves située à plus de 500m d'altitude (125 habitants) souhaite créer des jardins communaux. En effet, certains habitants souhaiteraient jardiner mais ne peuvent pas faute de terrain. Huit jardins de 100 m<sup>2</sup> seront mis en location aux administrés ayant fait la demande au maire. Le loyer s'élèvera à 100€ par an. Un jardin sera destiné aux élèves de l'école communale dans le cadre des activités périscolaires. Chaque jardin disposera d'un point d'eau (d'avril à octobre), d'un abri de jardin et d'un composteur. Afin de créer ces jardins quelques travaux sont nécessaires : dallage, tranchées pour les arrivées d'eau, décaissement, mise en place de géotextile et empierrement pour les chemins d'accès.

L'enjeu pour la commune est de pérenniser l'installation de nouvelles familles dans le village et de conserver l'attractivité du village pour la population déjà installée. De plus, la commune souhaite s'engager dans une démarche de sensibilisation à l'environnement en interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires organiques de synthèse.

#### **Dépenses prévisionnelles TTC :**

Abris de jardin	4 248,40 €
Travaux chemin	5 905,80 €
Arrivées d'eau	833,90 €
<b>Total</b>	<b>10 988,10 €</b>

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Département du Gard	2 197,62 €
<b>LEADER</b>	<b>6 592,86 €</b>
Autofinancement	2 197,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 988,10 €</b>

